

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 27 novembre 2008 - Convocation du 20 novembre 2008

Compte rendu affiché le 5 décembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, M. CHATUT, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme GLATARD par Mme RIVE-OLLIVIER, M. RODRIGUEZ par M. AUROY, Mme BROSSARD par Mme GOYON, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Tarifs 2009 : Droit de place des Gens du Voyage**

Il est indiqué à l'assemblée que le droit de place journalier demandé aux gens du voyage pour le stationnement de leurs caravanes est fixé à 1,92 € par jour et par véhicule.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **DIT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, chaque caravane autorisée à stationner par l'autorité municipale paiera un droit de place journalier de 1,92 €, dont l'encaissement sera assuré par le régisseur de recettes.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 27 novembre 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 10/12/10/2008
- Publication ou affichage le 10/12//2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 10 décembre 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.